

BARREAU DE TOULOUSE

LE PROCÈS ET L'EXÉCUTION
DU
Duc de MONTMORENCY
à TOULOUSE
(1632)

DISCOURS

prononcé le 13 décembre 1925, à la Rentrée solennelle
de la Conférence des Avocats stagiaires

PAR

JEAN DESARNAUTS

Avocat à la Cour de Toulouse

Docteur en Droit

Lauréat de la Conférence (Médaille Henri Ebelot)



TOULOUSE
IMPRIMERIE DU SUD-OUEST
J. CASTELVI ET C^e
6, rue Sainte-Ursule et rue Tripière, 1.

1925

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL ¹,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT ²,
MONSIEUR LE BATONNIER ³,
MESSIEURS,

Notre Barreau de France s'honore d'avoir toujours gardé, vis-à-vis du pouvoir, une indépendance qui lui a valu sa vraie noblesse et lui a conquis tout son prestige. Quel que fût le parti ou le rang d'un accusé, même aux époques les plus troublées de l'histoire, jamais les appels d'un prisonnier politique n'ont retenti en vain pour réclamer un défenseur. Il s'est trouvé trois avocats, sous la Terreur, pour plaider, devant le Tribunal Révolutionnaire, la cause de l'infortuné Louis XVI ⁴... Des voix éloquentes et libres se seraient élevées aussi bien, au temps de Louis XIII, pour défendre, devant le Parlement de Toulouse, un gentilhomme de haute lignée, coupable du crime de lèse-majesté : le duc Henri de Montmorency, gouverneur de Languedoc, amiral et maréchal de France, petit-fils de quatre connétables et beau-frère du prince de Condé.

Pourtant, ce rebelle de marque ne fut pas dé-

1. M. Gaultes.

2. M. Costes.

3. M. Soulié.

4. Tronchet, Malesherbes, de Sèze.

fendu et ne voulut point l'être : jugé par la Grand'Chambre de notre Parlement, il était condamné à mort après avoir dédaigneusement refusé de « chicaner sa vie »¹.

Une telle attitude dans l'épreuve révélait un caractère d'une rare fierté plutôt que l'âme vile d'un traître. Tout le passé de Montmorency témoignait d'ailleurs de sa fidélité à la patrie et de sa bravoure devant l'ennemi. Quel plaidoyer, à la fois sincère et magnifique, il aurait mérité, comme un dernier hommage de ce Languedoc qui avait trouvé en lui le gouverneur le plus aimé et le plus sûr protecteur des Etats Provinciaux !... Mais ces qualités mêmes devaient causer sa mort en l'amenant à contrarier la politique du cardinal de Richelieu. Il avait combattu pour les libertés provinciales et fut frappé comme s'il eût pactisé avec l'étranger.

En retraçant aujourd'hui cette malheureuse odyssee, en évoquant le cadre de notre ancien Parlement, en rappelant un procès et une exécution célèbres, je voudrais, un instant, ranimer devant vous une noble figure de l'histoire de Toulouse.

Henri II, duc de Montmorency et de Damville, « premier baron chrestien » et pair de

1. Du Rozoy, *Annales de la ville de Toulouse* (1776), t. IV, note 16, p. 183.

France, était né à Chantilly, le 30 avril 1595. Un biographe anonyme nous apprend que « jamais naissance ne fut suivie de tant d'heureux présages » : d'après son horoscope « s'il pouvait éviter le danger qui le menaçait en la trente-septième année de son âge, la France verrait étendre bien loin ses limites, par sa valeur, qui surpasserait celle de tous les héros de l'antiquité »¹.

A douze ans, Montmorency est admis en survivance dans la charge de gouverneur de Languedoc, occupée par son père, le connétable. Cinq ans après, son oncle, le duc de Damville, l'investit de la dignité d'amiral de France, Guyenne et Bretagne. Ce n'est pourtant pas le seul bienfait de la naissance qui réserve au jeune duc les plus brillantes destinées.

Doné d'une âme audacieuse et ardente, d'un séduisant charme physique, Montmorency symbolisera, sous Louis XIII, toutes les traditions de l'ancienne chevalerie, avec ses élégants libertinages et ses habitudes ferrailleuses. L'amour et la guerre seront ses grandes passions, « inséparables des nobles cœurs », remarque sentencieusement un historien du temps². Sa galanterie le rendra cher aux femmes ; sa vaillance aux soldats ; sa générosité au peuple.

La reine-mère, Marie de Médicis, lui donne

1. *Histoire d'Henry II, dernier duc de Montmorency* (1698), p. 5.

2. *Ibid.*, p. 31.

la main de sa nièce, Marie-Félice des Ursins, fille d'un général des galères de Toscane et apparentée au Pape Sixte-Quint. Tendre, profonde, passionnée, la jeune Italienne qui avait, selon le poète Théophile de Viau, « toute la blancheur des neiges célestes », aima le duc jusqu'à l'adoration bien qu'il s'abandonnât au courant des plaisirs avec la souriante légèreté de sa nature.

L'histoire rapporte ses intrigues amoureuses, ses duels avec les ducs de Chevreuse et de Retz, ses prouesses au carrousel de la Place Royale lors du mariage de Louis XIII¹.

La cour de Montmorency apparaissait aussi splendide que celle d'un souverain : sa suite ordinaire se composait de cent gentilshommes, et le roi lui-même le considérait comme « le premier des grands du royaume ». A Paris, son hôtel rivalise avec celui de Madame de Rambouillet, car le duc protège les poètes et s'entoure d'artistes. Scudéry lui dédie un roman, Théophile de Viau le célèbre dans ses poèmes et Pierre de Boissat qui sera l'un des premiers membres de l'Académie Française, chante ses louanges dans la langue d'Horace².

Quand il réside en Languedoc, Montmorency habite, à Toulouse, un hôtel s'élevant à l'angle

1. Simon DUCROS (témoin oculaire). *Archives curieuses de l'Histoire de France* ; II, t. IV, *Mémoires de Montmorency*.

2. L'Académie Française fut fondée le 29 janvier 1635, trois ans après la mort de Montmorency.

des rues Pierre Brunière et de la Dalbade. Les fêtes qu'il y donnait restèrent célèbres au point qu'on peut lire encore, aux archives toulousaines, une pièce bouffonne en prose paloise, due au poète Goudelin et intitulée : « *Prologue pour le ballet de Monseigneur le duc de Montmorency, joué devant Madame.* »

Cette vie de faste ne détournait pas le gouverneur de ses devoirs d'amiral de France. Les protestants ayant relevé la tête, en 1625, le duc est mandé à Paris par le roi qui lui donne mission de les combattre. Le jeune amiral cueille ses premiers lauriers : il défait la flotte protestante commandée par le duc de Soubise et reprend les îles de Ré et d'Oléron. Après ces exploits, il rejoint la Cour à Saint-Germain et y rencontre, pour la première fois, le cardinal de Richelieu qui sera, sept ans après, l'artisan de sa perte.

L'entrevue du grand ministre et de l'amiral vainqueur paraît avoir manqué de cordialité. Richelieu sentait croître avec inquiétude la popularité de Montmorency à travers le royaume : depuis ses dernières victoires navales, le duc avait acquis tout l'ascendant d'un héros... Le cardinal, poursuivant sa politique d'abaissement des grands, obligea le vainqueur à résigner sa charge et se proclama lui-même surintendant de la marine.

Le roi ne témoigna pas davantage la reconnaissance que le duc pouvait espérer. Le jeune

amiral, associant dans une même pensée le culte de l'amour et celui de la guerre, avait fait hommage de ses trophées à la reine Anne d'Autriche, en se déclarant ouvertement son chevalier. Louis XIII en prit ombrage et exila le duc à Chantilly, comme un coupable de lèse-majesté galante. Mais la reine-mère Marie de Médicis ayant obtenu sa grâce, le prince revint en Languedoc où les Toulousains, toujours fidèles, lui réservèrent de splendides ovations.

Sa bravoure devait encore se manifester sur terre, d'abord contre le duc de Rohan qui avait soulevé les calvinistes du Midi ; ensuite, à la tête d'une armée qui remporta, en Piémont, la victoire de Veillane. Ce succès valut au duc le bâton de maréchal et rétablit, en 1630, la situation militaire de la France.

Alors commence la suite fatale d'événements qui se terminera, un an plus tard, avec la vie même de Montmorency. En octobre 1631, le Languedoc, autrefois « pays d'Etats », jaloux de ses privilèges, voulait faire révoquer l'édit de juillet 1629, qui le changeait en « pays d'élections »¹. Son gouverneur avait, il est vrai, se-

1. On sait que la France était divisée, avant la Révolution, en « *pays d'élections* », où l'impôt était réparti par des commissaires du Roi, les « élus » — et en « *pays d'Etats* », conservant le privilège de s'assembler pour voter librement les contributions qu'ils s'imposaient.

condé Richelieu dans cette œuvre de centralisation politique : mais il fut bientôt le premier à s'en repentir.

Depuis trois ans, une terrible disette désole la province et la peste est venue augmenter encore le nombre des victimes. A Toulouse, les rues sont jonchées de cadavres. Le Premier Président Le Mazurier, succombe, victime de son dévouement au chevet des malades. Tout le Languedoc gémit dans une sombre détresse. Et voilà qu'à ce moment critique, Richelieu impose le nouveau « pays d'élections » de cent mille livres pour relever les fortifications de Narbonne. La population, accablée, en appelle au Parlement de Toulouse qui, toutes chambres réunies, défend aux agents du fisc de recouvrer l'impôt et aux habitants de le payer. Le Cardinal mande à Paris le Premier Président de Bertier de Montrabe et le menace de révocation si le Parlement maintient son arrêt. Le magistrat demeure mébranlable et Richelieu se voit contraint de céder, ménageant le Languedoc à cause de son voisinage avec l'Espagne en guerre contre la France.

L'attention du grand ministre fut d'ailleurs détournée du Midi par la rébellion de Gaston d'Orléans, Monsieur, frère du roi, qui se flattait de parvenir au trône. L lançant un manifeste violent contre Richelieu, il s'était réfugié à Bruxelles, auprès de Marie de Médicis. Ce prince, ambitieux et faible, toujours prêt à tra-

hir la foi jurée, avait coutume de pousser ses partisans à la révolte et de les abandonner dans la défaite. Enhardi par l'impunité qui couvrait sa royale naissance et par les encouragements de la reine-mère, hostile au Cardinal, il organisa le plus vaste complot qui eût menacé le royaume depuis le ministère de Richelieu.

Le duc d'Orléans n'ignorait ni les griefs du Languedoc, ni ceux de Montmorency lui-même contre la politique et la personne du Cardinal ; aussi résolut-il de gagner à sa cause le gouverneur de la province ; il envoya vers Toulouse un de ses lieutenants. L'heure était trop propice pour que Montmorency, irrité et déçu par Richelieu, n'accueillit pas de telles propositions...

Mais dans quels sentiments engagea-t-il la lutte ?

Un souci le hantait surtout : réparer le tort causé au Languedoc par sa transformation en « pays d'élections ». Poursuivant ce but, il n'entendait combattre que Richelieu ; il pensait, semble-t-il, rester fidèle au roi, et même le réconcilier avec la reine-mère. Le fils de tant de héros n'était pas fait pour trahir son maître !

A aucun moment, sa révolte ne lui apparaît comme une forfaiture et il écrit à son ami M. de Montbrun : « Notre cause est si juste que je ne doute pas que Dieu ne soit pour nous »¹.

1. ABADIE. *Le Trésor des Pièces toulousaines* : « Histoire véritable de ce qui s'est passé à Thoulouze à la fin du mois d'octobre 1632 ».

Les Etats Provinciaux du Languedoc se réunirent à Pézenas, le 22 juillet 1632, et reconnurent à Montmorency les droits d'un dictateur avec le pouvoir de recruter douze régiments d'infanterie.

Quant au Parlement de Toulouse, aussi indépendant vis-à-vis du gouverneur qu'à l'égard du cardinal, il se déclare fidèle au roi, casse la délibération des Etats et défend d'obéir à Montmorency sous peine de lèse-majesté. Le Premier Président de Bertier de Montrabe, celui-là même qui avait si fièrement résisté à Richelieu, recevait du cardinal une lettre où se lit une volonté calme et sûre de sa force :

« On ne saurait s'étonner assez de l'infidélité de M. de Montmorency, vu le bon traitement de Sa Majesté et qu'en mon particulier, j'ai toujours vécu avec lui comme frère. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, il recueillera enfin le fruit de ce qu'il aura semé »¹.

Pour aider cette justice divine, Richelieu confia au maréchal de Schomberg, la mission de réprimer par les armes l'insurrection de ces grands seigneurs.

Gaston d'Orléans, rentré en France par les Ardennes à la tête de dix-huit cents cavaliers, est aussitôt poursuivi par l'armée royale et gagne le Midi où les rebelles tiennent huit places du Bas-Languedoc. Il rejoint, à Béziers, Mont-

1. DUBÉDAT. *Histoire du Parlement de Toulouse*, t. II, p. 168 et suiv.

morency qui, déjà repentant et désillusionné, essaye alors de traiter avec le cardinal ; mais Richelieu renvoie le négociateur sans daigner l'entendre.

Cependant, le maréchal de Schomberg pénètre en Languedoc par la Guyenne, et Montmorency se porte à sa rencontre. L'armée royale investit le château de Saint-Félix de Caraman que les frères de Juge avaient livré aux rebelles et se heurte, le 1^{er} septembre 1632, aux troupes de Montmorency sur les bords du Fresquel, aux environs de Castelnaudary. La bataille ne dure qu'une demi-heure et ne coûte pas la vie à cent hommes. Le duc marche en tête d'avant-garde, après avoir placé deux pièces de canon sur une colline. Son ardeur à engager le combat va en compromettre l'issue. Dès les premières décharges de mousqueterie, Montmorency, que son courage pousse toujours en avant, se trouve séparé de ses troupes et entouré par l'infanterie du roi. A coups d'épée, il se trace un chemin sanglant à travers six rangées de soldats et résiste seul, forçant l'admiration de l'adversaire lui-même. Enfin, frappé de dix-sept blessures, il tombe sous son cheval mort en s'écriant : « A moi, Montmorency » ! Il est relevé inanimé avec cinq balles dans le corps et la gorge traversée.

Les chroniqueurs racontent qu'au moment où les soldats le portaient sous la tente du maréchal de Schomberg, les gentilshommes de l'ar-

mée royale aperçurent, au poignet du duc, un bracelet de diamants orné d'une miniature d'Anne d'Autriche. Le Cardinal l'aurait rappelé plus tard à Louis XIII pour l'irriter à jamais contre Montmorency et étouffer chez le roi tout sentiment de miséricorde.

Ce combat avait terminé la guerre ; Gaston d'Orléans obtenait le pardon de son frère Louis XIII « parce qu'il était du sang de France qu'il faut respecter »¹ ; il promettait avec empressement « d'aimer Monsieur le Cardinal »¹ et s'avilissait honteusement en abandonnant son complice au mains du roi. Le malheureux duc vaincu apprenait que le prince, mis au courant de sa défaite, avait seulement déclaré, en sifflant : « Tout est perdu » ; et le prisonnier s'avouait alors avec amertume qu'« il s'était sacrifié pour des lâches et pour des ingrats »¹. En attendant son jugement, il fut conduit en litière au château de Lectoure, où il resta un mois en captivité.

Le 22 octobre 1632, Louis XIII et Richelieu entraient à Toulouse : ils devaient y demeurer, pendant la durée du procès, à l'Hôtel de la Trésorerie, situé sur la place du Salin, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le temple protestant. L'accueil de la population consternée fut officiel et froid. De tous les points du Languedoc, s'éleva

1. Simon DUCROS. *Op. cit.* II. t. IV.

en faveur de Montmorency, une immense clameur de sympathie et de pitié. Non seulement parents et amis, cardinaux, grandes dames et nobles seigneurs s'efforçaient d'éveiller dans le cœur du roi un sentiment de compassion, mais encore les gens du peuple sollicitaient hautement la clémence royale : les églises se remplissaient d'une foule pieuse. La duchesse de Montmorency vint, suppliante, se jeter aux pieds de Louis XIII.

Le roi et son ministre restèrent inflexibles : « Il fallait, expliquera Richelieu dans son Testament politique, montrer à tous les particuliers que, quand même les grands se sauvent, tous ceux qui adhèrent à leurs desseins n'évitent pas la peine qu'ils méritent. En matière de crime d'État, il faut fermer la porte à la pitié »¹.

Quant à Louis XIII, il pensait donner, par sa rigueur, une preuve de son autorité souveraine alors qu'il était surtout l'esclave de son ministre. Aux appels émus de la province, il répondait froidement : « Si je suivais les inclinations du peuple, je n'agiserais pas en Roi »².

Toulouse fut, pendant le procès, occupée militairement comme une ville conquise : les éperons des mousquetaires retentirent sur le pavé de la cité palladienne et le cliquetis des armes

1. RICHELIEU. *Testament politique* 2^e partie, ch. V, p. 28 — *Mémoires*, p. 419

2. Du ROZOV. *Annales de la ville de Toulouse*, t. IV, note 16, p. 190 (1776).

vint troubler la Muse des Jeux Floraux dans son sanctuaire du Capitole.

La mort de Montmorency avait été décidée en conseil secret, par le Roi, le Cardinal et l'Éminence Grise, le Père Joseph. Le crime de lèse-majesté était flagrant. Il fallait que la justice fût prompte.

Louis XIII mande le Premier Président de Bertier de Montrabe et lui annonce qu'il a fixé son choix sur le Parlement de Toulouse pour juger le rebelle. Il ajoute que son Garde des Sceaux, Laubespine de Châteauneuf, présidera lui-même les audiences. Les parlementaires toulousains, attachés à leurs traditions autant qu'à la justice, voulurent s'opposer à une telle innovation du despotisme de Richelieu. Une lettre de cachet triompha de leur résistance.

Le duc, en sa prison de Lectoure, donnait, dans son malheur, l'exemple d'un inébranlable courage : il ne songeait plus qu'à se préparer à la mort avec le calme d'un chrétien et l'énergie d'un soldat. Le 27 octobre, il était ramené à Toulouse par le beau-frère du Cardinal, le marquis de Brézé, escorté de huit cornettes de cavalerie. Au moment où il descendait de carrosse, on traînait sur la claie, place Saint-Georges, les cadavres de deux officiers qui s'étaient battus en duel à son sujet. Le duc, les yeux bandés, traversa les rues de la ville entre une double haie de gardes, impuissants à réprimer l'enthousiasme d'une foule conquise à son chef.

Ecroué au donjon du Capitole et traité selon son rang, Montmorency recevait la visite de deux conseillers au Parlement, Clément de Long et Anne de Cadillac, désignés par le Garde des Sceaux pour lui faire subir le premier interrogatoire :

« Messieurs, déclara le prisonnier, je pourrais vous alléguer qu'en ma qualité de Duc et Pair, je ne peux et ne dois être jugé qu'au Parlement de Paris, mais ma faute est de telle nature que si le Roi ne me fait grâce, il n'y a aucun juge dans son royaume qui n'ait le pouvoir de me condamner : ainsi donc, puisque Sa Majesté l'ordonne, j'obéirai, quand même ma soumission me deviendrait funeste. Je suis heureux d'avoir pour juges Messieurs du Parlement de Toulouse que j'ai toujours honorés et estimés comme des gens de bien »¹.

Les conseillers, attendris par cette dignité courageuse, ne voulurent pas terminer l'interrogatoire sans offrir à l'accusé un moyen de fléchir le roi. Ils lui demandèrent si, par sa révolte, « il ne reconnaissait pas avoir terni l'éclat de son sang et obscurci la gloire de ses ancêtres » : « Rien, répondit le duc, n'égale ma douleur d'avoir offensé le Roi : je me suis déjà repenti de ma faute et je m'en repens encore : s'il plaisait au Roi de me faire grâce de la vie, je la consacrerai uniquement à la défense de l'Etat »².

1. Du Rozoy. *Op. cit.*, t. iv, note 16, p. 184.

2. *Ibid.*, p. 185.

Cependant, la ville entière implorait la bonté de Dieu et la pitié royale en faveur du prisonnier. Le Cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, le nonce du Pape, la princesse de Condé, les ducs de Chevreuse et d'Épernon conjurèrent le roi et son ministre de se montrer miséricordieux.

Mais nul ne toucha ces cœurs auxquels manquait peut-être le génie du pardon¹. Richelieu consentit seulement à envoyer à Montmorency un confesseur pour le préparer à la mort. Ce fut le père Arnoux, supérieur des Jésuites, pour lequel le duc éprouvait dès longtemps une profonde affection. En voyant entrer le religieux, le prisonnier s'écria : « Mon Père, je vous prie de me mettre à cette heure dans le chemin du ciel car je n'ai plus rien à espérer ni à souhaiter que Dieu »².

1. Du Rozoy pense que Louis XIII aurait été plus sensible aux instances de la Reine. Mais celle-ci « qui plaignait de toute son âme » le duc prisonnier consulta le Cardinal avant d'agir auprès du Roi en faveur de Montmorency : « Madame, lui répondit Richelieu, je ne doute point que vos prières n'arrachent au Roi la grâce de M. de Montmorency, mais craignez que la violence qu'il se fera n'altère sa santé, qui n'est pas encore bien rétablie. » Anne d'Autriche « appréhendant d'être calomniée ou, au moins, que le Cardinal ne l'accusât d'avoir mieux aimé hasarder la santé du Roi que de laisser périr le Duc, prit le parti d'ensevelir dans la nuit du silence l'intérêt qu'elle portait à ce seigneur » (*Annales de la ville de Toulouse*, t. IV, note 16, pp. 190 et 191).

2. GUIFFET. *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, pp. 345, 346.

Le 29 octobre 1632, le procès criminel s'ouvrait dans le cadre majestueux de la Grand'Chambre du Parlement, aujourd'hui Première Chambre de la Cour. La procédure n'étant pas contradictoire en toutes ses phases, cette audience fut tenue en l'absence de l'accusé.

Le Garde des Sceaux Châteauneuf, en robe de satin noir, entra au Parlement, accompagné de six maîtres des requêtes coiffés du mortier. A son arrivée dans la Grand'Chambre, la Cour se leva pour saluer le président que lui imposait l'autorité de Richelieu, et, après quelques paroles de courtoisie, Châteauneuf¹ invita le commissaire Anne de Cadillac à lire son rapport.

Montmorency, dans sa prison du Capitole, ne gardait plus aucune illusion, et, avec la permission du roi, écrivait son testament. Il se souvint de trois tableaux de valeur qu'il possédait dans son hôtel de Paris et légua l'un à sa sœur, la princesse de Condé, l'autre à la maison professe des Jésuites de Toulouse ; quant au troisième, représentant « le martyr de Saint-Sébastien », il en fit don au cardinal de Richelieu sans préciser si ce legs exprimait le pardon de la victime ou, au contraire, sa sanglante ironie.

1. Ce même Châteauneuf devait se laisser entraîner, deux ans plus tard, par la duchesse de Chevreuse et conspira, à son tour, contre Richelieu après avoir jugé, comme Garde des Sceaux, Montmorency et d'autres rebelles. Le Cardinal l'emprisonna au château d'Angoulême.

A la tombée du jour, les troupes royales qui campaient au milieu des champs entrèrent par toutes les portes de la ville et se rangèrent, au nombre de douze mille, dans les rues conduisant du Capitole au Parlement.

Le lendemain, à l'aube, le comte de Charius, commandant les gardes du corps, reçut les clefs du Palais de Justice et posta, aux alentours, les arquebusiers et les mousquetaires. Puis, il se rendit au Capitole et monta avec Montmorency dans un carrosse, aux mantelets rabattus, suivi d'une escorte de six cents cavaliers écossais du roi. Dès l'arrivée du lugubre cortège devant le seuil du Parlement, le Garde des Sceaux ouvrait la seconde audience. Le duc pénétrait seul dans la Grand'Chambre « avec cette grâce et cette dignité qui éclataient dans toute sa personne »¹. Il s'agenouillait devant ses juges et, les mains sur le crucifix et le « *Te igitur* » du missel, promettait de dire la vérité. Ensuite, se relevant, tête nue, sans aucun fer ni aux mains, ni aux pieds contrairement à l'usage du Parlement, il prenait place sur un escabeau au centre de la salle, presque à la hauteur des sièges des conseillers.

Au moment où le Garde des Sceaux, ancien page du connétable de Montmorency, commença l'interrogatoire et demanda son nom à l'accusé, le duc aurait dédaigneusement répondu¹ : « Mon nom, Monsieur, vous devez le savoir ; vous avez

1. Du Rozoy. *Op. cit.*, t. IV, note 16, p. 192.

mangé assez longtemps le pain de mon père ». Mais après ce mouvement de fierté indomptable, de cœur de Montmorency s'attendrit soudain lorsque le président lui demanda « s'il avait des enfants ». Le prisonnier qui ne laissait pas de postérité porta alors la main à ses yeux, pleurant à la pensée que sa race devait s'éteindre. Enfin, rassemblant tout son courage, il raconta, sans réserves ni forfanterie, toutes les circonstances de sa révolte et de sa lutte contre les troupes royales. La voix du prince ne tremblait pas, « elle avait, déclarent ses biographes, tant de modération et de noblesse que les parlementaires baissaient les yeux, se couvraient le visage de leurs mains, et essuyaient furtivement leurs larmes »¹.

Après l'interrogatoire, le Procureur du Roi requit la peine de mort édictée contre les criminels de lèse-majesté.

Le duc quitta le Palais, les forces brisées par l'émotion et, pendant que les gardes le ramenaient au Capitole, le Parlement délibérait sur son sort. Clément de Long, l'un des commissaires ayant procédé à l'information opina le premier, et vota pour la mort, c'était la loi ! Mais en pleurant... Après lui, les conseillers inclinèrent silencieusement la tête : « Ils se réservaient, disent les mémoires du temps, de

1. *Histoire d'Henry II. dernier duc de Montmorency* (1698).

donner liberté à leurs sanglots en leurs maisons, les larmes leur étant interdites à l'audience, à cause de la dure bienséance de leur ministère »¹. Le Garde des Sceaux opina le dernier et fit dresser l'arrêt de mort qu'il signa aussitôt, le samedi 30 octobre 1632, à onze heures du matin. L'exécution capitale était ordonnée pour le soir même sur la place du Salin.

Dès que Louis XIII apprit la décision du Parlement, il ne put contenir son émotion. Sous ses fenêtres de l'Hôtel de la Trésorerie, le peuple se lamentait et criait grâce. Richelieu redouta une émeute, au moment du supplice : au lieu de la place du Salin, c'est la cour du Capitole qui fut désignée pour l'exécution à huis clos.

Le comte de Charlus vint, de la part du roi, réclamer au duc son collier de l'Ordre du Saint-Esprit et son bâton de maréchal de France : « Mon cher cousin, lui répondit le prisonnier, je rends volontiers le cordon et le bâton à mon Roy, puisqu'après tant de services, une seule action me rend indigne de sa grâce »².

Après avoir subi ce dernier affront, Montmorency se disposa à mourir et il écrivit à sa femme une lettre touchante dont le texte nous est parvenu :

« Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec la même affection qui a toujours esté entre

1. ABADIE. *Le Trésor des Pièces toulousaines*, op. cit.,

2. DU ROZOUY. *Op. cit.*, t. IV, note 16. p. 193.

nous. Je vous conjure pour le repos de mon âme et pour Celui que j'espère voir bientôt au Ciel, de modérer votre ressentiment et de recevoir cette affliction de la main de Notre Doux Sauveur. Je reçois tant de grâces de Sa bonté que vous devez avoir tout sujet de consolation. Adieu, encore une fois, mon cher crur »¹.

Puis, regardant son confesseur : « Mon Père, lui dit-il, demandez à Dieu pour moi la persévérance et la foi, la charité et l'espérance » ; et il récita à voix haute le psaume : « *In te Domine, sperari....* » Il ne l'avait pas achevé quand les gardes vinrent le quérir. Vêtu seulement d'une chemise, c'est à genoux qu'il entendit dans la chapelle du Capitole, la lecture de l'arrêt. S'adressant aux commissaires, le duc leur déclara avec calme que « l'arrêt de la Justice du Roy était pour lui un arrêt de la miséricorde de Dieu, qu'on lui faisait la grâce de mourir dans la maison de ville, qu'il en était bien aise pour éviter la vanité qu'il craignait en mourant avec courage, mais qu'il en était aussi marri, en mourant avec moins de confusion »².

Après s'être confessé une dernière fois au Père Arnoux, il témoigna d'une absolue maîtrise, disant simplement : « Je ne suis jamais allé avec tant de repos d'esprit à aucun plaisir »...

1. *Mémoires de Montmorency*, p. 76.

2. *Bibl. nation.* t. 378 f.f. 114, 115.

Et il marcha sans faiblesse vers la cour du Capitole.

Tous les gardes, émus par sa fermeté d'âme, le saluaient sur son passage. Il fallut franchir une fenêtre pour parvenir à l'échafaud, élevé à la hauteur d'un premier étage et adossé à la porte, sous la statue d'Henri IV¹. La cour était close à chacune de ses issues, car l'exécution devait avoir lieu en présence des seuls capitouls.

D'après les chroniqueurs, Montmorency fixa longuement la statue d'Henri IV, son glorieux parrain, et tressaillit en songeant que le fils de ce grand roi l'envoyait froidement à la mort. Mais cet éclair de tristesse altérait à peine sa superbe sérénité et, se tournant vers les capitouls, les officiers du corps de ville et le grand prévôt des gardes, il les pria de témoigner à Louis XIII son profond regret de l'avoir offensé. Puis, s'adressant au bourreau : « Mon ami, attache-moi, bande-moi les yeux et fais promptement ton affaire ». L'exécuteur lui objectant que le roi le dispensait d'avoir les yeux bandés, il répliqua qu'il ne saurait mourir avec assez de honte. Et pendant qu'on le liait, il murmurait doucement : « *In manus tuas, Domine.....* » Enfin, pardonnant à son bourreau, il ajoutait en s'inclinant : « Frappe

1. DURÉAT. *Op. cit.*, t. II, p. 168 et suiv.

soudain ». Et d'un seul coup de hache, la tête tomba.....

Un large flot de sang jaillit, dit-on, sur la muraille et y laissa longtemps, sur le rose des briques, sa trace sinistre de rouge sombre. Les capitouls pleuraient et les gardes, comme l'explique naïvement un biographe, « jetaient les plus grands soupirs ». Sur l'ordre du grand prévôt, les portes du Capitole s'ouvrirent et le peuple s'y précipita, se disputant, comme des reliques, les pierres ensanglantées et recueillant sur des linges le sang ruisselant de l'échafaud. Les soldats plongeaient leurs épées dans les flaques, fumant encore sur les dalles, et y trempaient leurs lèvres pour y puiser le légendaire courage du héros. Des cris désespérés s'élevaient de cette cour Renaissance, aux lignes gracieuses et pures, animée par le sourire du Vert-Galant mais assombrie par un fronton d'ardoise dont l'inscription prenait ce jour-là, un sens implacable : « *Hic Themis dat jura civibus.....* »¹

Jamais prince ne fit verser tant de larmes en Languedoc : Montmorency était frappé à la place de Gaston d'Orléans. De ces deux rebelles, le moins coupable payait la rançon de celui qu'un témoin au procès nommait « le tentateur et le boute-feu ».

1. D'après d'éminents spécialistes de notre histoire locale, cette inscription daterait seulement de l'époque révolutionnaire. Ce sens serait donc rétrospectif.

Après l'exécution, le Père Arnoux, sur un ordre formel, s'était rendu auprès du roi : « Sire, lui dit-il, Votre Majesté a fait un grand exemple sur la terre par la mort de M. de Montmorency : mais Dieu, par sa miséricorde, en a fait un grand saint dans le ciel ». — « Mon Père, répartit tristement le souverain, je voudrais avoir contribué à son salut par des voies plus douces »¹.

Certains historiens ont pensé que Louis XIII se reprocha, sur son lit de mort, d'avoir résisté aux prières de toute sa Cour : il avoua même « s'être laissé entraîner par une foule de prétextes qu'on lui représentait comme raisons d'État »².

Quant à Richelieu, il s'applaudit toujours de sa fermeté impitoyable : « en fauchant ce dernier rejeton du monde féodal et chevaleresque »³, il avait logiquement appliqué son principe de nivellement politique.

Le souvenir du malheureux duc survécut longtemps dans ce pays de Languedoc qu'il avait voulu libre et un poète inconnu célébra sa mémoire dans « *la Montmorencyade* ». Son corps embaumé fut inhumé à l'église Saint-Sernin où le peuple, les évêques de Pamiers et

1. GIFFET. *Op. cit.*, p. 361.

2. Le LABOUREUR. *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. II, p. 193.

3. MICHELET. *Histoire de France*.

de Comminges, les parlementaires et les bourgeois vinrent prier autour du sépulcre.

..... Et tandis que Richelieu descendait la Garonne en triomphateur, avec « le Roi altristé et la Reine, cherchant à voiler ses larmes d'un sourire »¹, la duchesse de Montmorency s'acheminait lentement vers son château de Moulins, où, « sainte inconsolée »², elle s'ensevelit dans la prière, demandant à Dieu de changer son cœur, trop attaché au souvenir de l'époux perdu. Elle prit le voile au couvent de la Visitation, où elle dressa, pour le duc à jamais endormi, un plan de mausolée dont parla Mme de Sévigné. Ce tombeau, qui les réunit dans la mort, est toujours conservé à Moulins en l'église devenue la chapelle du collège. Il est surmonté de la couronne ducale et du blason rappelant la devise des Montmorency : « Dieu ayde au premier baron chrestien ! »

Sur une table de marbre noir, l'épithaphe³ du gouverneur de Languedoc, dégage, pour la postérité, les leçons d'une décevante existence :

« Passant, apprends que, dans l'incertitude des choses humaines, tu n'as rien d'assuré. La mort et ce tombeau t'en donnent un exemple : Il renferme les cendres du grand Henry de Montmorency. Son nom est tesmoing de la no-

1. DUBÉDAT. *Loc. cit.*

2. Théophile de Viau.

3. ABADIE. *Op. cit. in fine.*

blesse de son sang ; sa vie, du prix de sa valeur ; sa mort, de l'inconstance de sa fortune. Dans son sang, tu trouveras des alliances à celui des Roys ; dans sa valeur, des victoires sur terre et sur mer ; dans sa fortune, que nul n'est heureux avant sa mort. En sa vie, tu vois les honneurs ; en sa personne, les vertus ; en sa mort, les miracles. Ses aïeux ont, les premiers, planté la foy en France ; ses pères l'ont arrosée de leur sang et ses armes l'ont défendue aux dépens du sien.

« Après cela, il finit par un bourreau et sa maison par un supplice.. Sa faute a beaucoup d'exemples ; sa peine peu. Il presta l'oreille aux plaintes du frère unique de son Roy et les mains à son secours.

« Un autre siècle aurait fait gloire de lui pardonner et le nostre la fait de le punir. Accuse plutôt son sort que son action et si la pitié te donne du regret dans l'âme, garde que ta bouche et tes yeux n'en soient les témoins.

« Prye, passe et t'en va... »